

Le Conseil d'État allume enfin le moteur de la Métropole

Tous les obstacles sont levés, le contre-la-montre s'engage pour le budget

Le soupir de soulagement a été moins fort que le 19 février, lorsque le Conseil constitutionnel a repoussé les recours entamés notamment sur la composition de la Métropole Aix-Marseille. En annulant, mardi soir, la suspension des arrêtés préfectoraux qui mettaient en place l'institution, le Conseil d'État a pourtant réellement ouvert les portes. Par sa décision, la Haute autorité met fin à la paralysie politique survenue à la mi-décembre. Elle permet à ce territoire de 92 communes et 1,8 million d'habitants d'allumer enfin le moteur.

Élu président de la Métropole le 9 novembre 2015 dans des conditions rocambolesques, marquées par le claquement de porte de la maire LR d'Aix Maryse Joissains et des frondeurs de son entourage, Jean-Claude Gaudin peut souffler. "Nous allons pouvoir organiser un premier conseil métropolitain à la



"Il faut aller vite sur les transports, l'économie, tout ce qui touche au quotidien."

Élu président de la Métropole le 9 novembre 2015 dans des conditions rocambolesques, Jean-Claude Gaudin voit les obstacles se lever progressivement.

/ PHOTO THIERRY GARRO

fin du mois de mars, notre priorité étant que la métropole soit en mesure d'examiner et de voter son budget avant le 30 avril. Il s'agit de rattraper le retard pris depuis le début de l'année," indique le sénateur-maire LR de Marseille qui compte sur un budget estimé entre 700 et 800 millions d'euros, l'État mettant 80 millions dans la corbeille pour commencer.

Ce premier conseil est déjà noté au 21 mars sur les agendas. L'institution se réunira également début avril afin d'installer la commission d'appel d'offres, ces trois mois de blocage ayant empêché de lancer des projets ou, plus sim-

plement, d'organiser des chantiers. "Les anciennes communautés de communes n'avaient plus de personnalité juridique depuis le 1^{er} janvier, glisse un élu marseillais. Comme personne ne pouvait non plus signer quoi que ce soit à la Métropole, on ne pouvait plus faire que des travaux d'urgence ou liés à un danger immédiat. Mais le matériel urbain cassé restait en l'état."

Au-delà des aspects purement techniques, les décisions du Conseil d'État et des Sages du Conseil constitutionnel redonnent son sens à la loi NOTRe votée l'an dernier. En validant la composition du conseil

métropolitain qui compte 240 membres, il met logiquement fin à la féroce bataille politique entre tenants et opposants de cette institution officiellement née le 1^{er} janvier. Certes, Maryse Joissains ne désarme pas, assurant vouloir engager une "guerre totale". Mais les principaux recours ayant été battus en brèche, ses marges de manœuvre se réduisent considérablement. Elle pourra toujours contester l'élection du président, mais si cette dernière doit se refaire, son issue ne fait que peu de doutes. "Il n'est même plus question de savoir qui est pour ou contre, balaie la sénatrice PS marseillaise Samia

Ghali. Ce qu'il faut, c'est aller vite sur les transports, l'économie, tout ce qui touche au quotidien. Tout est lié, la Métropole doit servir à avancer."

Tout n'est pas réglé pour autant. Avant de constituer son bureau et nommer ses vice-présidents, Jean-Claude Gaudin devra attendre l'élection des nouveaux présidents des conseils de territoire, instances essentiellement consultatives qui se substituent aux communautés d'agglomération. Cela signifie qu'il devra user de toute sa diplomatie et de son art du coup de billard politique à trois bandes. Mais il est passé maître.

François TONNEAU